

**SUPPRESSION D'UN SEUIL SUR
LE RUISSEAU DES GÉRINAUX**

L'HYDROLOGIE RÉGÉNÉRATIVE

**LES RENOUÉES
À NOMBREUX ÉPIS**

LA HAUTE-MEUSE...
transparente

EDITO

L'été 2026 a été marqué par un épisode caniculaire intense. Il est encore tôt pour en mesurer toutes les conséquences, mais ces événements produisent un impact direct sur les niveaux d'eau et ajoute une pression supplémentaire sur le monde aquatique.

Le constat est transversal: il va falloir se réinventer et s'adapter à ces changements durables.

Dans ce numéro, vous pourrez découvrir un exemple concret de restauration de la continuité d'un ruisseau: les Gérinaux à Philippeville.

Vous trouverez aussi un article sur l'hydrologie régénérative. En quelques mots, il s'agit de privilégier un aménagement du territoire qui favorise le rôle des sols en matière de rétention humide. Une introduction pour initier la réflexion à l'échelle de notre bassin versant.

Enfin, vous découvrirez le travail mené dans la commune de Gedinne afin de gérer une plante invasive: la renouée à nombreux épis.

Je vous souhaite bonne lecture de ce bulletin.

Arnaud Gérard,
Président du CRHM

RUISSEAU DES GÉRINAUX À PHILIPPEVILLE: UN SEUIL BIENTÔT SUPPRIMÉ POUR RESTAURER LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

Entre les villages de Vodecée et de Sautour, un seuil en béton créant une chute d'eau d'environ 1,6 mètre devrait prochainement être supprimé afin de rétablir la continuité écologique du cours d'eau. L'objectif est de rouvrir près de 6 kilomètres d'habitats en amont, propices aux espèces locales telles que la truite fario, le chabot ou la lamproie de Planer. Au-delà de la libre circulation des poissons, cette opération doit également permettre d'améliorer la circulation naturelle des sédiments.



Environnement du ruisseau des Gérinaux aux alentours du seuil

UN AFFLUENT IMPORTANT POUR LA REPRODUCTION DES POISSONS

Le ruisseau des Gérinaux est un affluent de l'Hermeton situé en tête de bassin. L'obstacle visé se trouve à seulement 900 mètres de la confluence. Or, la partie amont de l'Hermeton est identifiée comme un axe écologique important pour la circulation des poissons. Le ruisseau des Gérinaux constitue d'ailleurs l'un des derniers affluents du secteur en bon état écologique, offrant des conditions favorables à la reproduction piscicole, notamment pour la truite fario qui va y retrouver des gravières de qualité pour y déposer ses œufs.



Vue du cours d'eau en aval de l'obstacle



Le projet d'effacement du seuil vise à rétablir la continuité écologique de la rivière

UNE ACTION PORTÉE PAR LE CONTRAT DE RIVIÈRE HAUTE-MEUSE

Aujourd'hui coordonné par le Contrat de Rivière Haute-Meuse (CRHM), le projet a été impulsé par le retour d'expérience du Contrat de Rivière Semois-Chiers. Ce dernier a en effet développé une solide expertise en matière de levée d'obstacles, fruit du travail engagé avec le Parc national de la vallée de la Semois et du soutien apporté par Open Rivers Programme – un organisme de financement dédié à la restauration des cours d'eau.

C'est sur cette base que le CRHM a organisé, en janvier 2026, une table ronde rassemblant les différents acteurs concernés : la Province de Namur (gestionnaire du cours d'eau), la Ville de Philippeville, la société de pêche locale « La Truite de Sautour » qui plaide depuis plusieurs années pour l'arasement du barrage, le Service de la pêche du DNF ainsi que la Fédération halieutique et piscicole Meuse-amont.

À l'issue de cette rencontre, l'ensemble des partenaires ont donné leur feu vert pour poursuivre la démarche et solliciter un financement auprès d'Open Rivers Programme(*) en vue de supprimer le seuil.

Le Contrat de rivière a ensuite entrepris les différentes démarches administratives nécessaires à la concrétisation du projet : le dépôt du dossier de subvention, la demande d'autorisation domaniale ainsi que la procédure relative au permis d'urbanisme.

Des relevés de terrain ont également été réalisés avec l'aide du Contrat de rivière Semois-Chiers. Le Pôle de Gestion Intégrée des Cours d'Eau de la Province de Namur apporte, quant à lui, son aide précieuse, tant sur le plan technique que dans les démarches administratives liées au projet.

La candidature du Contrat de rivière Haute-Meuse pour l'obtention des subsides ainsi que la demande d'autorisation domaniale ont d'ores et déjà été acceptées. Les travaux pourraient avoir lieu fin octobre 2026, sous réserve de l'obtention du permis d'urbanisme.

À la demande de la Ville de Philippeville, une analyse a également été réalisée par le bureau d'études Geolys afin d'écarter le risque que la levée du seuil entraîne une augmentation des inondations en aval.

UN NOUVEL ÉQUILIBRE EN PRÉSENCE DU CASTOR

Le secteur est par ailleurs occupé par des castors. Une fois le seuil supprimé, leur présence pourra contribuer au maintien et à la création de zones humides favorables à la biodiversité. Contrairement au seuil en béton, les barrages de castors sont des structures évolutives qui s'intègrent dans les dynamiques naturelles du cours d'eau.

UNE RESTAURATION ÉCOLOGIQUE PORTÉE COLLECTIVEMENT

En conclusion, la suppression de ce seuil constitue une intervention ciblée, mais dont les bénéfices pourront s'étendre sur plusieurs kilomètres. Elle permettra de restaurer une continuité écologique interrompue depuis plusieurs décennies et de renforcer le rôle du ruisseau des Gérinaux comme habitat pour la faune aquatique.

Nous remercions vivement l'ensemble de nos partenaires pour cette belle collaboration, ainsi que Open Rivers Programme pour le financement des travaux.

Si le permis d'urbanisme est obtenu, le rendez-vous est donc fixé à l'automne 2026 pour la réalisation des travaux et la naissance d'une nouvelle dynamique, plus libre, sur le ruisseau des Gérinaux.



(*) Ce projet est financé par European Open Rivers Programme qui est un organisme de financement néerlandais dédié à la restauration des cours d'eau. Le programme offre des subventions pour soutenir des projets menant au retrait de petits barrages ainsi qu'à la restauration du débit des rivières et de la biodiversité. Le programme est financé par Arcadia.

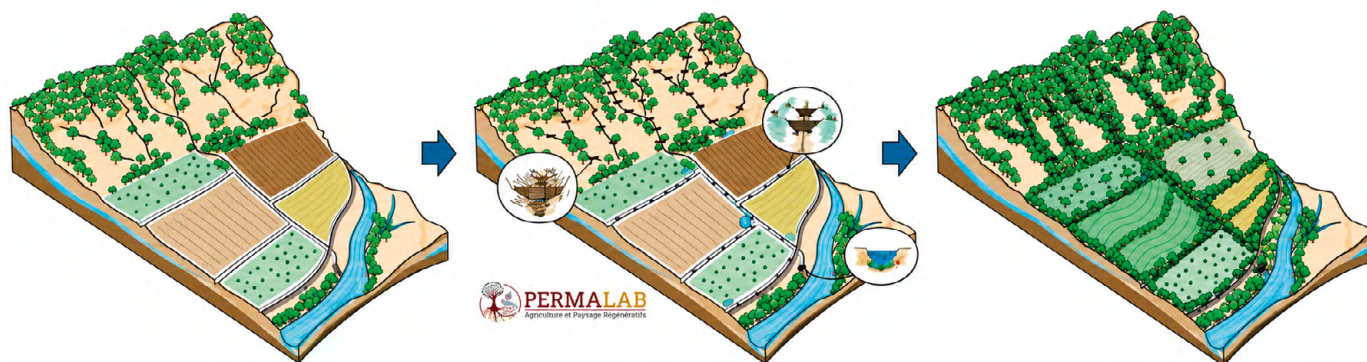
<https://openrivers.eu/>

Page dédiée au projet :

<https://openrivers.eu/projects/202613891-removing-a-weir-gerinaux-stream-belgium/>

L'HYDROLOGIE RÉGÉNÉRATIVE : UNE SOLUTION POUR DIMINUER L'IMPACT DES SÉCHERESSES ET DES INONDATIONS

CULTIVER LA PLUIE : DES SOLUTIONS CONCRÈTES POUR RÉGÉNÉRER LE CYCLE DE L'EAU



L'hydrologie régénérative, c'est passer progressivement d'aménagements qui drainent vers des aménagements qui favorisent la réhydratation et les dynamiques du vivant

Sécheresses, pluies intenses, coulées de boue et inondations peuvent sembler être des phénomènes opposés. Ils ont pourtant un point commun car nos paysages ont progressivement perdu une partie de leur capacité à retenir l'eau.

Sols compactés, surfaces imperméables, disparition des haies, fossés rectilignes et cours d'eau recalibrés accélèrent le ruissellement. Lorsqu'il pleut, l'eau rejoint rapidement les avaloirs et les rivières, en emportant parfois de la terre et des polluants. Quelques semaines plus tard, elle manque déjà aux sols, aux cultures, aux arbres et aux nappes souterraines.

L'hydrologie régénérative propose de renverser cette logique : plutôt que d'évacuer systématiquement la pluie, elle cherche à la ralentir, à la répartir, à favoriser son infiltration et à la remettre au service du vivant.

DE L'EAU QUI S'ÉCOULE À L'EAU QUI NOURRIT LE TERRITOIRE

L'hydrologie régénérative considère l'eau, les sols, la végétation, le relief et les activités humaines comme les éléments d'un même système. Son objectif n'est pas de stocker toute l'eau dans de grands ouvrages ni d'empêcher tout ruissellement, mais de multiplier dans le paysage les possibilités de ralentissement, d'infiltration et de stockage naturel.

Une dépression végétalisée, une haie bien implantée, un sol décompacté ou une cour désimperméabilisée peuvent paraître modestes. Répétées à l'échelle d'un quartier ou d'un bassin versant, ces aménagements contribuent pourtant à réduire les ruissellements, à limiter l'érosion, à maintenir l'humidité des sols et à soutenir la végétation pendant les périodes sèches.

Cette approche peut se résumer en quatre verbes : ralentir, répartir, infiltrer et végétaliser.

PARMI LES ACTIONS POSSIBLES

Désimperméabiliser les espaces publics, en remplaçant une partie du béton ou de l'asphalte par des revêtements perméables, des bandes plantées ou des surfaces enherbées.

Créer des jardins de pluie, c'est-à-dire des espaces végétalisés légèrement creusés vers lesquels sont dirigées les eaux provenant d'une toiture, d'une cour, d'un parking ou d'une voirie. Ils retiennent temporairement l'eau et favorisent son infiltration.

Aménager des fosses pour arbres de pluie, conçues pour recevoir une partie des eaux de ruissellement. L'eau pluviale devient alors une ressource pour les arbres plutôt qu'une contrainte à évacuer.

Créer des noues végétalisées, sous la forme de dépressions larges et peu profondes qui collectent, ralentissent et infiltrent l'eau le long des rues, des chemins ou des parkings.



Visite du jardin de pluie de Gembloux Agro-Bio Tech (Uliège)
par les équipes des 14 Contrats de rivière de Wallonie

Planter ou restaurer des haies, notamment sur les axes de ruissellement ou suivant les courbes de niveau, afin de freiner les écoulements, de retenir les terres et d'améliorer l'infiltration.

Préserver les sols, en limitant leur tassement, en maintenant une couverture végétale et en adaptant les pratiques d'entretien. Un sol vivant et bien structuré absorbe davantage d'eau qu'un sol nu ou compacté.

Protéger les zones humides et les prairies inondables, qui retiennent naturellement l'eau et la restituent progressivement.

Créer ou restaurer des zones d'expansion de crue, dans lesquelles l'eau peut temporairement s'étendre lors des fortes pluies. Ces espaces contribuent à ralentir les crues et à réduire les débits vers l'aval.

Un aménagement isolé peut déjà produire des effets utiles. C'est toutefois leur mise en réseau, de l'amont vers l'aval et à l'échelle du bassin versant, qui permet d'obtenir les résultats les plus significatifs.

CE QUE LES COLLECTIVITÉS LOCALES PEUVENT FAIRE

L'hydrologie régénérative peut être intégrée dans de nombreux projets communaux ordinaires. Chaque réfection de voirie, de place, d'école, de parking ou d'espace vert constitue une occasion de mieux prendre en compte le cheminement de l'eau.

CHACUN PEUT AGIR AUTOUR DE SON HABITATION

Les citoyens disposent eux aussi de moyens d'action simples :

- récupérer l'eau des toitures dans une citerne ;
- diriger, lorsque les conditions le permettent, une descente de gouttière vers un jardin de pluie ;
- remplacer une partie des surfaces minérales par des matériaux perméables ;
- planter des arbres et des haies ;
- couvrir les sols avec de la végétation ou du paillage ;
- éviter de compacter inutilement la terre ;
- aménager de petites dépressions végétalisées pour retenir temporairement la pluie.

Un jardin de pluie peut être très simple : une légère cuvette plantée, située à une distance suffisante du bâtiment, reçoit l'eau d'une gouttière. Celle-ci s'y infiltre progressivement, tandis que des végétaux adaptés supportent l'alternance entre périodes humides et périodes sèches.

Ces aménagements ne doivent toutefois jamais aggraver les écoulements vers les propriétés voisines ou la voie publique. La capacité d'infiltration du sol, le relief, la superficie collectée et la proximité des bâtiments doivent être examinés avant leur réalisation.

OBSERVER AVANT D'AGIR :

L'hydrologie régénérative n'est pas une recette uniforme. Avant d'intervenir, il faut observer le relief, la nature et l'état du sol, les axes de ruissellement, la présence éventuelle de pollution et le fonctionnement général du bassin versant.

Certains aménagements nécessitent un diagnostic technique, un dimensionnement précis ou une autorisation. C'est notamment le cas lorsqu'ils sont susceptibles de modifier un cours d'eau, une zone humide ou l'écoulement vers d'autres propriétés.

Le principe général reste néanmoins accessible à tous : chaque goutte ralentie, infiltrée sans risque et mise à la disposition des sols et de la végétation contribue à rendre le territoire plus résilient.

Cultiver la pluie, c'est finalement cesser de la considérer uniquement comme une eau dont il faudrait se débarrasser. C'est lui redonner le temps de nourrir les sols, les arbres, les zones humides et les réserves souterraines, afin de mieux faire face aux sécheresses comme aux pluies extrêmes.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site web de l'association « Hydrologie Régénérative Belgique »
<https://hydrologieregenerative.be/>
Plusieurs présentations y sont disponibles.

LES RENOUÉES À NOMBREUX ÉPIS

Les renouées regroupent de nombreuses plantes, tantôt rares ou protégées, tantôt envahissantes. Elles peuvent aussi être invasives (ce qui veut dire exotique et envahissante). Les renouées du Japon sont les plus connues et sont particulièrement invasives. Un fragment de rhizome ou de tige comprenant un nœud suffit à refaire un clone. Elles se dispersent ainsi très facilement le long des routes, chemins de fer, cours d'eau ou lors de chantiers avec le déplacement de terre contaminée...

La renouée que nous vous présentons aujourd'hui est la renouée à nombreux épis. Elle est également considérée comme invasive.



UNE PLANTE EXOTIQUE ENVAHISSANTE ÉMERGENTE

La convention liant la région wallonne et les 14 Contrats de rivière de Wallonie met l'accent sur les plantes invasives émergentes et la renouée à nombreux épis en fait partie car elle était peu référencée jusqu'ici en Wallonie. Plusieurs sites sont présents et répertoriés sur la zone d'action du Contrat de rivière Haute-Meuse (CRHM) dont trois sur la Commune de Gedinne.

DIFFÉRENTS TESTS DE GESTION MENÉS PAR LE CONTRAT DE RIVIÈRE HAUTE-MEUSE SUR GEDINNE

Dans une optique de rechercher la meilleure technique à appliquer selon le milieu dans lequel elle se propage, une réunion de terrain a été effectuée le 23 septembre 2025 regroupant plusieurs agents des Contrats de rivière ainsi que le DNF et le DEMNA. La profondeur des racines et rhizomes a été mesurée, ce qui a permis de proposer deux techniques diamétralement différentes à la Commune de Gedinne.

Sur un premier site, proche de la tour du millénaire, les terres contaminées ont été excavées le 5 mai 2026 par un ouvrier communal (merci à la Commune !) en suivant les instructions du CRHM pour définir la surface et la profondeur à traiter. Le terrain n'étant évidemment pas plat, il était difficile de savoir exactement la profondeur à travailler mais l'idée était d'excaver sur 50 cm de profondeur environ, en adaptant la profondeur selon la présence de rhizomes. La surface traitée est celle du massif, augmentée de 1 à 2 mètres, selon les observations durant le chantier. Pour ne pas risquer de propager la plante en déplaçant les terres, elles ont été emballées sur site dans des bâches agricoles de silo de récupération (merci aux fermiers !).



Excavation des terres contaminées le 5 mai 2026 à proximité de la Tour du Millénaire avec l'aide de la Commune de Gedinne

Quelques semaines après le chantier, des repousses ont été observées et le Contrat de rivière Lesse est venu prêter main forte au CRHM pour retirer ces rhizomes restants le 13 juillet 2026. Ceux-ci étaient proches de la surface excavée, ce qui fait penser qu'une profondeur de 70 cm serait suffisante, ce qui est enthousiasmant en comparaison avec la profondeur des rhizomes et racines des renouées du Japon... Sous les bâches, les repousses sont extrêmement faibles et ne présentent à priori aucun risque. Des repousses sont encore apparues cette fin d'été. Nous retournerons donc sur ce chantier cet automne ainsi que l'année prochaine.

Un autre site, au sud de Bourseigne-Vieille, a été abordé différemment. Celui-ci est connu depuis 2016 et sa particularité est d'être situé contre une route communale où il s'étend fortement jusqu'à traverser une haie de prunelliers, d'aubépines et autre. L'excavation est donc ici impossible. La technique testée est une fauche des tiges en automne 2025 avant de placer un géotextile épais pour contenir les pousses jusqu'à l'arrivée du gel. Le printemps 2026 a vu de petites pousses repartir sans jamais percer le géotextile mais en étant assez vigoureuses en bordure des bâches. Pour pallier ce débordement, la surface a été étendue avec les bâches de silo. Un arrachage régulier (tous les 1 à 2 mois) est à effectuer sur les pourtours.



Entrée
gratuite

Inondéa

Le salon dédié à la prévention des inondations en Wallonie



**11-12 octobre
2026
de 10h à 17h**



Liège (Val Benoit)
Batiment du Génie civil
Quai Banning 6 - 4000 Liège
E40-E25 sortie n°37 - Parking P2
Tram - Accès PMR sur le site

PROGRAMME

- Comprendre les phénomènes d'inondations
- Informations sur la vulnérabilité face aux inondations
- Solutions pour protéger ou aménager son habitat et son jardin
- Présence des services publics et experts du secteur
- Stands, conférences et bien plus encore ...

www.inondea.com - inondea@gmail.com

ETHIAS

spi



Province
de Liège



Wallonie
environnement
SPW

Avec le soutien de
la



Wallonie



CONTRATS DE
RIVIERE
DE WALLONIE

Ed. Resp : CRO C. Pironet - Place Del Cour, 1 - 4180 Hamoir

Coordinateur :
Frédéric Mouchet

Secrétariat et gestion administrative :
Florence Colon

Chargés de mission :
Jean-François Huaux, Sylvain Richard, Thibaut Sabbe, Benjamin Willems,
Simon Beugnies, Élise Degrange, Virgile Bauve.

CONTRAT DE RIVIÈRE HAUTE-MEUSE, ASBL
Cellule de coordination

- 📍 Rue Henri Blès 190C-5000 Namur
- ☎ 081/77 67 32
- @ contact@crhm.be
- 🌐 www.crhm.be
- 📘 Contrat de rivière Haute-Meuse

Quand vous aurez fini
de me lire et de me
relire, confiez-moi à
une amie, un ami, des
voisins,...

Pour la version papier du bulletin :

- ☐ Nouvel abonnement (gratuit)
- ☐ Changement d'adresse
- ☐ Ne souhaite plus recevoir la version papier du bulletin d'information

Nom :

Prénom :

Institution / Entreprise :

Adresse complète :

Tél :

E-mail :

Site internet :

A renvoyer à la cellule de coordination du CRHM par courrier
(Rue Henri Blès 190C-5000 Namur) ou par e-mail : contact@crhm.be

Pour recevoir la version électronique du bulletin, rendez-vous en page
d'accueil de notre site internet

Imprimé sur papier recyclé-Tirage 3.200 exemplaires

nuance
COPYHOUSE



Réalisé avec le soutien du Service public de Wallonie, de la Province de Namur, de la Province de Hainaut et des 28 Communes partenaires du CRHM: Andenne, Anhée, Assesse, Beauraing, Cerfontaine, Chimay, Ciney, Couvin, Dinant, Doische, Eghezée, Fernelmont, Florennes, Gedinne, Gesves, Hamois, Hastière, La Bruyère, Mettet, Momignies, Namur, Ohey, Onhaye, Philippeville, Profondeville, Viroinval, Vresse-sur-Semois et Yvoir.



Le Comité de rivière (Assemblée générale) du Contrat de rivière Haute-Meuse (CRHM) est composé de nombreux partenaires. Il est constitué en asbl dont voici la composition :

Acteurs locaux

Animation gelbressoise asbl, Bureau Economique de la Province de Namur, Centre YWCA « Les Fauvettes » asbl, Cercle des Naturalistes de Belgique asbl (CNB), Ciney environnement asbl, Club Alpin Belge (aile francophone, CAB), Comité régional Anti-Carrière (CRAC), Commission internationale de la Meuse, Commission wallonne d'Etudes et de Protection des Sites Souterrains (CWEPSS), Empreintes asbl (CRIE de Namur), Fédération belge de Batellerie, Fédération francophone de Canoë (FFC), Fédération Francophone de Navigation de Plaisance (FFNP), Fédération francophone de Ski nautique et de Wakeboard (FFSNW), Fédération Francophone de Yachting Belge (FFYB), Fédération halieutique et piscicole du sous-bassin Meuse amont (FHPMa), Fédération HoReCa de Namur et du Brabant wallon, Fédération wallonne de l'Agriculture (FWA), Fondation CYRYS, Fondation Gouverneur René Close, Fondation rurale de Wallonie (FRW), Groupe d'Action Local (GAL) de l'Entre Sambre et Meuse, Intercommunale namuroise de Services publics (INASEP), Infrabel sa, Klim-en bergsportfederatie (aile néerlandophone, KBF), La Fario asbl, La Maison de la Mémoire rurale de La Bruyère, Les Amis de la terre asbl, Les Amis de Marche-les-Dames asbl, Les pêcheurs de la Houille, Monuments et Sites de Saint Gérard et Graux asbl, Natagora, Office du Tourisme d'Hastière, Parc naturel de l'Ardenne méridionale, Parc naturel Viroin-Hermeton (PNVH), Pays de la Molignée asbl, Port Autonome de Namur (PAN), Profondeville-Lustin Perles de la Meuse, Royal Cercle nautique de Dinant, Royal Club nautique Sambre et Meuse (section aviron), Soulm'Actif, Spéléo-J, Union belge de Spéléologie (UBS), Virelles-Nature, Vivaqua.

Administrations fédérales, régionales et organes consultatifs

SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement:
Département de la Nature et des Forêts (DNF),
Département de la Ruralité et des Cours d'eau (DRC),
Département de l'Environnement et de l'Eau (DEE).

SPW Mobilité et Infrastructures:
Direction des Voies hydrauliques de Namur (DVHN),
Direction des Etudes environnementales et paysagères.

SPW-Secrétariat général:
Direction Centre régional de crise.

Ministère de la Défense nationale.

Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de Mobilité (CCATM) de Gesves.

Pouvoirs locaux

Province de Namur: Conseil provincial, Service Technique du Territoire et de la Transition (ST3P)
Province de Hainaut.

Administrations communales de Andenne, Anhée, Assesse, Beauraing, Cerfontaine, Chimay, Ciney, Couvin, Dinant, Doische, Eghezée, Fernelmont, Florennes, Gedinne, Gesves, Hamois, Hastière, La Bruyère, Mettet, Momignies, Namur, Ohey, Onhaye, Philippeville, Profondeville, Viroinval, Vresse-sur-Semois et Yvoir.

Éditeur responsable: Frédéric Mouchet

Photo page de garde: L'étiage marqué des cours d'eau cet été a mis à mal la faune.